

Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2018

Avis public est, par la présente, donné par le Directeur général de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, conformément à l'article 176.1 du Code Municipal;

- QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Montauban qui se tiendra le vendredi 10 Mai 2019, à 19h30, au centre municipal au 477 avenue des Loisirs à Notre-Dame-de-Montauban;
- QU'il sera présenté et déposer le rapport financier pour l'exercice financière se terminant le 31 décembre 2018, par la firme comptable, Raymond, Chabot, Grand, Thornton.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN, CE 2^e JOUR DU MOIS DE MAI 2019.

Pascale Bonin

Pascale Bonin,
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Pascale Bonin, directeur général de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, certifie que j'ai publié le présent avis :

À deux (2) endroits désignés par le conseil municipal, le 2^e jour de mai 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 2^e jour de Mai 2019.

Pascale Bonin

Pascale Bonin,
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim